



Paris, le 08 JAN. 2019

N/Réf. : HM/BB181220

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part de votre souhait que le Parlement destitue le Président de la République.

J'ai bien pris connaissance de votre courrier. Cette procédure prévue par l'article 68 de la Constitution est très spécifique et ne peut être mise en œuvre « *qu'en cas de manquement [du Président de la République] à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat* ».

A une seule occasion durant la Vème République, une proposition de résolution visant à enclencher cette procédure a été déposée, sans que celle-ci n'aboutisse ayant été jugée irrecevable.

Si des décisions regrettables du Gouvernement ont conduit à accroître les difficultés connues par les français, il ne s'agit en rien d'un manquement tel qu'il est prévu par l'article 68 de notre Constitution.

Face à la situation que nous connaissons, j'attire votre attention sur l'action du Sénat qui a appelé le Gouvernement à apporter des réponses aux demandes légitimes des français notamment en matière de pouvoir d'achat.

Ainsi, à l'occasion du projet de loi de finances pour 2019, un certain nombre de mesures destinées à améliorer la situation des français ont été adoptées, en particulier la suppression de la hausse de la taxe des carburants ou encore la revalorisation à hauteur de l'inflation des prestations sociales et des pensions. Déjà dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, le Sénat avait supprimé la hausse de la CSG sur les pensions de retraite souhaitée par le Gouvernement.

Comme toujours, le Sénat s'est donc fait le relai des préoccupations des français et notamment de ceux vivant dans les territoires ruraux, face aux difficultés qu'ils connaissent. Je m'en félicite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

HERVE MAUREY

PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

SENATEUR DE L'EURE

CONSEILLER REGIONAL
DE NORMANDIE

Hervé MAUREY